

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-PHILIPPE
du 9 avril 2024, 19 h**

1. ORDRE DU JOUR
 - 1.1. Approbation de l'ordre du jour

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
 - 2.1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance
 - 2.2. Appui à la démarche de financement de la Fondation Gisèle Faubert
 - 2.3. Acquisition d'une partie du lot 2 713 654 du cadastre du Québec - Aménagement d'une piste cyclable sur la route Édouard-VII, entre la rue des Ormes et le croissant du Parc
 - 2.4. Avis de motion et dépôt d'un projet - Règlement numéro 1008-17 RIP modifiant le règlement 1008-00 RIP concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique, afin d'implanter, selon un nouvel horaire, le stationnement en alternance sur les rues de six (6) mètres et moins de largeur (phase 1 et 2), d'ajouter de la signalisation sur la route Édouard-VII, à l'intersection de la rue Deneault et d'interdire l'immobilisation et le stationnement d'un véhicule routier sur une voie cyclable
 - 2.5. Autorisation de signature – Transaction et quittance concernant une demande introductive d'instance en annulation d'un acte de vente d'un immeuble - Fabrique de la Paroisse de la Nativité de la Sainte-Vierge
 - 2.6. Adoption - Règlement numéro 2014-02 modifiant le règlement numéro 2014 établissant les tarifs pour divers biens et services rendus par la Ville pour l'exercice financier 2024 afin de préciser les modalités d'application de la tarification relative à l'excavation du remblai et déblai

3. RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL
 - 3.1. Fin de la période d'essai et obtention de la permanence de madame Laurence Gascon à titre de chargée de communications - Service des communications
 - 3.2. Embauche de personnel étudiant - Service d'urbanisme et du développement durable - Saison estivale 2024
 - 3.3. Autorisation - Congé sans solde de l'employé #52 - Service de sécurité incendie
 - 3.4. Démission d'un pompier à temps partiel - Service de sécurité incendie - Sébastien Tremblay
 - 3.5. Démission d'un employé surnuméraire - Service des travaux publics - Michael Nebbs

4. FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
 - 4.1. Dépôt de la liste des comptes à payer - Période du 1er au 31 mars 2024
 - 4.2. Annulation de soldes résiduels de règlements d'emprunt

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 5.1. Demande de soutien financier - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Tournoi de hockey mineur de Delson - Année 2024
- 5.2. Reconnaissance d'un organisme - Ensemble vocal Chant O Vent - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes
- 5.3. Autorisation de participation de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Tables de concertation sur le territoire du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

6. EAU ET PROJETS

- 6.1. Position de la Ville - Déclarations de conformité au Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) - Extension des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire - Projet de développement immobilier Galia sur le lot 6 587 395 du cadastre du Québec - Phases 1 et 2

7. TRAVAUX PUBLICS

- 7.1. Signalisation - Arrêts obligatoires sur la route Édouard-VII, à l'intersection de la rue Deneault
- 7.2. Autorisation de signature – Entente intermunicipale avec la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur concernant une desserte en matière d'horticulture

8. SÉCURITÉ INCENDIE

9. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 9.1. Dérogation mineure - DM-2024-003 - 145, rue Lucien - Largeur de lot dérogatoire (lot projeté 6 618 823 du cadastre du Québec)
- 9.2. Dérogation mineure - DM-2024-005 - 5, rue Rouillier - Hauteur et marge dérogatoires pour un garage isolé (lot 5 918 048 du cadastre du Québec)
- 9.3. Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) - PIIA-2024-007 - 1000 et 1100, route Édouard-VII - (lots 1 914 046, 3 574 449, 3 574 475 et 3 575 234 du cadastre du Québec) - Zone I-03
- 9.4. Avis de motion - Règlement numéro 501-22 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin de modifier les dispositions relatives:
 - 1) à la superficie de plancher maximale autorisée pour un bâtiment ayant une mixité d'usage principaux de catégories différentes ;
 - 2) à l'aménagement d'une voie publique en bordure d'un cours d'eau ;
 - 3) à la pose de maçonnerie et de crépi de fondation sur un bâtiment principal ;
 - 4) à l'installation de remises à jardin sur un projet intégré ;
 - 5) à une construction en saillie de bâtiment installée à la limite mitoyenne de deux constructions jumelées ou contiguës ;
 - 6) aux marquises d'entrée et porche ;
 - 7) aux usages pour lesquels sont autorisées les terrasses saisonnières ;
 - 8) à la plantation d'arbres en façade pour des habitations jumelées ou contiguës ;
 - 9) à la largeur maximale autorisée pour une allée de stationnement et aux trottoirs les longeant ;

- 10) au nombre de cases de stationnement minimalement requises pour un usage de la catégorie « Biens, services et bureaux »;
 - 11) au nombre d'accès véhiculaire maximal autorisé ;
 - 12) au stationnement et au remisage d'équipements récréatifs ;
 - 13) aux normes d'ancrage pour les enseignes sur socle
- 9.5. Adoption - Projet de règlement numéro 501-22 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin de modifier les dispositions relatives:
- 1) à la superficie de plancher maximale autorisée pour un bâtiment ayant une mixité d'usage principaux de catégories différentes ;
 - 2) à l'aménagement d'une voie publique en bordure d'un cours d'eau ;
 - 3) à la pose de maçonnerie et de crépi de fondation sur un bâtiment principal;
 - 4) à l'installation de remises à jardin sur un projet intégré ;
 - 5) à une construction en saillie de bâtiment installée à la limite mitoyenne de deux constructions jumelées ou contiguës ;
 - 6) aux marquises d'entrée et porche ;
 - 7) aux usages pour lesquels sont autorisées les terrasses saisonnières ;
 - 8) à la plantation d'arbres en façade pour des habitations jumelées ou contiguës ;
 - 9) à la largeur maximale autorisée pour une allée de stationnement et aux trottoirs les longeant ;
 - 10) au nombre de cases de stationnement minimalement requises pour un usage de la catégorie « Biens, services et bureaux »;
 - 11) au nombre d'accès véhiculaire maximal autorisé ;
 - 12) au stationnement et au remisage d'équipements récréatifs ;
 - 13) aux normes d'ancrage pour les enseignes sur socle
- 9.6. Avis de motion - Règlement numéro 501-23 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin :
- 1) d'agrandir la zone P-08 à même une partie de la zone H-36;
 - 2) d'agrandir la zone H-32 à même une partie des zones P-34 et H-36;
 - 3) d'agrandir la zone H-33 à même une partie des zones H-32 et P-39;
 - 4) d'agrandir la zone P-34 à même une partie des zones H-33 et H-36;
 - 5) d'agrandir la zone H-36 à même une partie de la zone H-32;
 - 6) d'agrandir la zone H-38 à même une partie des zones P-08, H-32, H-36 et P-39 ainsi que la totalité des zones P-37 et P-41;
 - 7) d'abroger les zones P-37, P-39 et P-41 ainsi que les grilles des usages et normes s'y rapportant;
 - 8) pour la zone H-32 :
 - de ne plus autoriser les habitations en structure contiguë;
 - de modifier les marges minimales et la largeur minimale applicables à bâtiment principal;
 - de modifier les dimensions minimales des parcelles;
 - de modifier les notes particulières applicables;
 - 9) pour la zone H-33 :
 - de ne plus autoriser les habitations en structure jumelée;
 - d'autoriser les habitations multifamiliales de 8 à 12 logements;
 - de modifier les marges minimales et la largeur minimale applicables à un bâtiment principal;
 - d'autoriser les bâtiments de trois étages;
 - de modifier les dimensions minimales des parcelles;
 - de modifier les notes particulières applicables;
 - 10) d'abroger l'annexe F intitulée « Tracé des axes de transports actifs et motorisés – plan d'aménagement d'ensemble
- 9.7. Adoption - Projet de règlement numéro 501-23 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin :
- 1) d'agrandir la zone P-08 à même une partie de la zone H-36;
 - 2) d'agrandir la zone H-32 à même une partie des zones P-34 et H-36;
 - 3) d'agrandir la zone H-33 à même une partie des zones H-32 et P-39;

- 4) d'agrandir la zone P-34 à même une partie des zones H-33 et H-36;
 - 5) d'agrandir la zone H-36 à même une partie de la zone H-32;
 - 6) d'agrandir la zone H-38 à même une partie des zones P-08, H-32, H-36 et P-39 ainsi que la totalité des zones P-37 et P-41;
 - 7) d'abroger les zones P-37, P-39 et P-41 ainsi que les grilles des usages et normes s'y rapportant;
 - 8) pour la zone H-32 :
 - de ne plus autoriser les habitations en structure contiguë;
 - de modifier les marges minimales et la largeur minimale applicables à bâtiment principal;
 - de modifier les dimensions minimales des parcelles;
 - de modifier les notes particulières applicables;
 - 9) pour la zone H-33 :
 - de ne plus autoriser les habitations en structure jumelée;
 - d'autoriser les habitations multifamiliales de 8 à 12 logements;
 - de modifier les marges minimales et la largeur minimale applicables à un bâtiment principal;
 - d'autoriser les bâtiments de trois étages;
 - de modifier les dimensions minimales des parcelles;
 - de modifier les notes particulières applicables;
 - 10) d'abroger l'annexe F intitulée « Tracé des axes de transports actifs et motorisés – plan d'aménagement d'ensemble
-
- 9.8. Avis de motion - Règlement numéro 501-24 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin d'agrandir la zone C-14 à même une partie de la zone H-10
 - 9.9. Adoption - Projet de règlement numéro 501-24 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin d'agrandir la zone C-14 à même une partie de la zone H-10
 - 9.10. Avis de motion - Règlement numéro 508-05 modifiant le règlement numéro 508 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin:
 - 1) d'ajouter des critères d'évaluation applicables aux secteurs à développer (zones H-05, H-32, H-33, H-36, H-38 et H-40);
 - 2) d'ajouter une annexe « B » concernant le Tracé des axes de transport actifs et motorisés - Secteur Galia
 - 9.11. Adoption - Projet de règlement numéro 508-05 modifiant le règlement numéro 508 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin:
 - 1) d'ajouter des critères d'évaluation applicables aux secteurs à développer (zones H-05, H-32, H-33, H-36, H-38 et H-40);
 - 2) d'ajouter une annexe « B » concernant le Tracé des axes de transport actifs et motorisés - Secteur Galia
 - 9.12. Position de la Ville de Saint-Philippe - Appui - Plan Nature 2030
 - 9.13. Demande d'autorisation à la CPTAQ pour une utilisation autre qu'agricole - Lots 2 714 337 et 2 711 694 du cadastre du Québec - Caserne incendie
 - 9.14. Recommandation à la CPTAQ - Demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture - Aliénation d'une partie du lot 2 713 309 en échange du lot 2 713 314 du cadastre du Québec - 405, montée Saint-Claude
 - 9.15. Recommandation à la CPTAQ - Demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture - Agrandissement du camping 15/30 à même une partie du lot 2 714 216 du cadastre du Québec

- 10.1. Varia

- 10.2. Informations de monsieur le maire

- 10.3. Période de questions

- 10.4. LEVÉE DE LA SÉANCE
 - 10.4.1. Levée de la séance